



Ligue contre la violence routière Fédération Nationale

Paris, le 07 février 2023

Madame, Monsieur le (la) Député(e),

Vous avez été nouvellement élu(e) à la fonction de député(e) et c'est dans ce cadre que nous nous adressons à vous.

La Ligue contre la violence routière est une association nationale qui œuvre bénévolement depuis quarante ans au service de la sécurité routière. Grâce à cette antériorité, au travail de ses bénévoles et de son réseau d'experts reconnus qui nourrit sa réflexion, la Ligue est aujourd'hui reconnue comme un acteur important de la sécurité routière. Au niveau national, nous sommes notamment membre du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR). Au niveau international, nous avons créé la Ligue Internationale contre la violence routière, avec la Belgique, l'Espagne, la Colombie et le Japon comme partenaires initiaux.

Notre association a été pionnière dès 1992 en ajoutant l'« objectif : zéro accident » dans son logo. Nous sommes en cohérence totale avec la vision « zéro tué et blessé grave », engagement résolu pris par la France, l'Europe et l'ONU pour 2050. Nous avons fortement contribué à obtenir des résultats importants mais au prix d'un travail important fourni par notre réseau de bénévoles implanté tant au niveau national que dans de nombreux départements.

Parmi les résultats importants obtenus on peut citer : le port de la ceinture de sécurité à l'arrière, la mise en place du permis à points, la réduction des vitesses maximales autorisées (50km/h en ville, 80 km/h sur le réseau départemental sans séparateur médian...)

Nous sommes également très impliqués sur l'enjeu de la prévention. Beaucoup de nos associations départementales mènent des actions d'information et de sensibilisation.

Enfin, bien que nous ne soyons pas une association de victimes, nous intervenons dans ce domaine en accompagnant notamment de nombreuses familles touchées par un drame de la route. Nous pallions ainsi le manque de telles structures en France.

Face à un nombre toujours plus élevé d'accidents mortels avec comme circonstances aggravantes la consommation d'alcool et de stupéfiants, l'usage du téléphone et autres distracteurs au volant, une vitesse inadaptée, un délit de fuite, le tout souvent accompagné d'un défaut d'assurance, la Ligue contre la violence routière a entamé une réflexion sur la nécessité de créer une infraction spécifique d'homicide routier, ce qui implique une modification législative. Il nous paraît important que vous soyez personnellement associé à cette démarche, si vous le souhaitez, et nous sommes à votre écoute pour toute suggestion que vous voudrez bien formuler.

La France peut beaucoup mieux faire en matière de sécurité routière

Certes, depuis les années 70, la situation s'est fortement améliorée. Le risque d'accident grave a été divisé par plus de 18 au regard de l'évolution du trafic. Ce résultat est inédit parmi les politiques de santé publique.

Cependant, l'insécurité routière reste un domaine où la France présente un résultat très insatisfaisant au regard d'autres pays européens avec des marges de progrès importantes. Les chiffres en sont l'illustration :

- L'objectif de moins de 2000 morts en 2020 annoncé par le gouvernement n'a pas été atteint. Le nombre de tués est en hausse constante depuis février 2021 et dépasse même le niveau de 2019. Depuis 10 ans, le nombre de tués n'a pas diminué, restant au niveau de 3540 en France métropolitaine et d'Outre-mer.
- La route demeure la première cause de mortalité des jeunes (18 à 24 ans) et d'accidents graves du travail.
- La France occupe la 10^{ème} place au niveau européen en matière de mortalité routière, et certains pays font deux fois mieux que nous.

Pour la prochaine décennie, 2021-2030, la France avec l'Europe a pris l'« engagement résolu » de réduire de 50% le nombre de tués et de blessés graves sur les routes. La mortalité en France métropolitaine et d'Outre-mer devrait donc passer sous les 1.750 tués en 2030, soit une baisse moyenne annuelle supérieure à 6,7%.

- L'objectif de 2030 est atteignable à la seule condition qu'une politique très volontariste soit menée. Rappelons-nous que la réduction de 50% de nombre de tués de 8000 à 4000 tués a été possible en France entre 2002 et 2012, grâce à la décision politique courageuse de déclarer la sécurité routière grande cause nationale et à la mesure efficace du contrôle automatique de vitesse par les radars.

L'enjeu de sécurité routière et celui de la transition écologique sont liés

La réduction des vitesses a un impact sur la limitation des gaz à effet de serre et sur l'émission de particules fines nocives pour la santé et l'environnement. Elle permet aussi de limiter les dépenses de carburant, répondant ainsi au cœur des préoccupations des Français.

Les modes de déplacement doux qui se développent et se diversifient en milieu urbain nécessitent de repenser globalement les priorités des modes de déplacement en ville avec des priorités d'aménagement et des règles de circulation qui visent à assurer la protection des usagers les plus vulnérables (piétons, cyclistes) dont la mortalité est observée à la hausse.

- La nécessité de la transition énergétique et environnementale doit être appréhendée conjointement avec l'amélioration de la sécurité routière. Ceci justifie une approche transversale et donc interministérielle des enjeux.

Votre rôle de député est essentiel

Nous constatons et déplorons, comme dans beaucoup de domaines, une désinformation grandissante. Notre objectif est donc de vous informer sur l'ensemble des sujets, de vous faire part de nos propositions et des argumentaires correspondants.

C'est pour répondre à cet objectif d'information que nous vous transmettons un ensemble de documents qui peuvent être utiles à une maîtrise du sujet de la sécurité routière qui est un domaine complexe qui doit donc s'appuyer sur l'expertise pour prendre des décisions efficaces.

- Sur notre site Internet, vous trouverez les grands axes stratégiques que nous défendons et notre rapport d'orientation 2022 qui précise l'ensemble des mesures concrètes que nous préconisons.

Afin de vous informer régulièrement nous vous adresserons 3 à 4 fois par an, par courrier postal, un exemplaire de notre revue « Pondération » et, par courrier électronique notre Newsletter « Flash Infos ». Nous disposons également d'un site internet www.violenceroutiere.fr regroupant de nombreuses informations, qui peuvent être librement consultées.

Enfin, dans la plupart des départements, une association ou un correspondant peut être votre partenaire de proximité. Vous trouverez ainsi en avant-dernière page de *Pondération*, les coordonnées de vos partenaires de proximité agissant au sein de la Ligue contre la violence routière.

Nous comptons sur votre engagement au service de l'amélioration de la sécurité routière dans notre pays pour que la France assure un niveau de sécurité comparable à celui des meilleurs pays européens et progresse vers l'objectif « zéro accident » conformément à son engagement.

Avec nos très cordiales salutations,



Jean-Yves LAMANT
Président bénévole
Ligue contre la violence routière